



Information Légale

- >> Nouveaux Règlement des Coûts Judiciaires
- >> Régime Spécial d'imposition des Groupes de Sociétés
- >> Simplification des Opérations Urbanistiques

Information Économique

- >> Galp Energia Prévoit Investissement de 5.300 Millions €
- >> Ren Investit 1,4 Mil Millions dans le Réseaux Électrique
- >> AIR FRANCE - KLM achète ALITALIA par 747 Millions d'euros

Sour Nous

- >> FC Guerreiro Change D'installations

Contacts

FC GUERREIRO CHANGE D'INSTALLATIONS

Franco Caiado Guerreiro & Associados, Sociedade de Advogados, RL a le plaisir d'informer ses clients et amis que, pendant le mois d'Avril 2008, ira se déplacer pour des nouvelles et plus amples installations situées dans le bien connu Édifice Castil, à Lisbonne, dont les contacts sont les suivants: Rua Castilho, 39, 15°, 1250-068 Lisbonne, Portugal; Tel. +351 21 371 70 00; Fax +351 21 371 70 01. Le déplacement pour ces nouvelles installations représente un marc important dans la stratégie de Franco Caiado Guerreiro & Associados, Sociedade de Advogados, RL d'appuyer ses clients, élargir l'activité du cabinet et offrir à ses collaborateurs des excellentes conditions de travail.

NOUVEAUX REGLEMENT DES COÛTS JUDICIAIRES

Le Gouvernement a récemment approuvé le nouveau Règlement des Coûts Judiciaires lequel change quelques unes des mesures bases de l'actuel régime des coûts. Unes des altérations plus signifiantes c'est que, désormais, la partie vaincue dans des procédures judiciaires participe aux dépens effectuées par la partie vainqueur, nommément en ce qui concerne les honoraires des avocats jusqu'à la limite du taux de justice initialement payé. D'un autre côté, les litigants en masse, avec plus de 200 procédures par an, paieront le double des taux de justice actuels. Le but c'est de pénaliser ceux qui intentent trop de poursuites et surchargent les tribunaux.

Pour plusieurs informations sur ce sujet, contacter [Sandra Ferreira Dias](#).

REGIME SPECIAL D'IMPOSITION DES GROUPES DE SOCIETES

Le budget d'Etat pour 2007 a introduit, entre autres, des intéressantes altérations au Régime Spécial d'Imposition des Groupes de Sociétés, ayant, nommément, déterminé que les options, altérations, cessations ou renoncations dans le cadre de ce régime soient réalisées obligatoirement par communication électronique de donnés. Malgré ce fait, seulement très récemment ont été réunies les conditions nécessaires pour implémenter cette procédure, qui doit être effectuée par l'Expert Comptable de la société à travers la page des « Déclarations Electroniques » dans l'adresse <http://www.e-financas.gov.pt/>. Il s'agit d'un pas en plus dans le sens de la débureaucratiation de la vie des entreprises et qui a, d'ailleurs, un impacte évident dans le propre encadrement tributaire des sociétés intégrantes de ces Groupes. Aussi intéressante c'est la possibilité de, à tout temps, se pouvoir visualiser toute l'information insérée dans le système, dans la même page de l'Internet, dans l'option "Informação de Cadastro".

Pour plusieurs informations sur ce sujet, contacter [Ana Castro Gonçalves](#).

SIMPLIFICATION DES OPERATIONS URBANISTIQUES

Avec la Loi 60/2007 du 4 de Septembre, il y a eu une simplification du régime juridique de l'urbanisation et édification, en dispensant, par exemple, la nécessité de licence administrative pour des œuvres de reconstruction avec préservation des façades ou pour l'édification des piscines associés à l'édification principale. Toutefois, seulement récemment ont été publiés les divers arrêtés ministériels qui permettent l'application

Franco Caiado Guerreiro & Associados

Rua Castilho, 39 - 15°

1250 - 068 Lisboa

Tel.: (351) 213 717 000 Fax:
(351) 213 717 001

law@fcguerreiro.com
www.fcguerreiro.com

pratique de ce régime, tels que la définition des éléments qui doivent instruire les demandes de licenciement ou autorisation ou même les communications préalables et réglementation du système informatique à être mis à la disposition par les mairies, auquel auront accès les services de finances.

Pour plusieurs informations sur ce sujet, contacter [Joana Gomes dos Santos](#).

.....

GALP ENERGIA PREVOIT INVESTISSEMENT DE €5.300 MILLIONS

Galp Energia a annoncé qu'elle va investir jusqu'à 2012 plus de 3,3 mil milliards d'euros au Portugal dans des projets qu'iront créer 7300 emplois et gérer, d'après une estimative de l'entreprise, une croissance annuel du PIB de 0,4%. Les mentionnés investissements iront surtout tomber sur la modernisation des raffineries de Sines et Matosinhos aussi bien que sur la conclusion de l'acquisition du réseau ibérique d'AGIP. D'autres projets relatifs à l'énergie éolienne sont aussi contemplés. Galp prévoit, encore, d'autres investissements à l'étranger d'environ 2 mil milliards d'euros, nommément en Angola, Brésil et en Espagne.

Pour plusieurs informations sur ce sujet, contacter [Jorge Ribeiro Mendonça](#).

.....

REN INVESTIT €1,4 MIL MILLIONS DANS LE RESEAUX ÉLECTRIQUE

REN-Redes Energéticas Nacionais, titulaire de la concession de service publique pour l'exploitation du réseau national de transport d'électricité, va investir 240 millions d'euros par an entre 2009 et 2014, dans une valeur totale de 1.434 millions de euros, dans la modernisation du dit réseau de transport d'électricité. Garantir la future distribution électrique du Portugal à travers le renfort des énergies renouvelables et hydrique (compte tenu de la construction de 10 nouvelles barrages) aussi bien que la connexion du réseau avec l'Espagne sont quelques des objectives de ce plan. Également prioritaire sera l'alimentation des réseaux ferroviaires d'haute vitesse entre Lisbonne et Madrid, Porto et Vigo et Lisboa et Porto.

Pour plusieurs informations sur ce sujet, contacter [Ricardo Costa Macedo](#).

.....

AIR FRANCE-KLM ACHETE ALITALIA PAR 747 MILLIONS D'EUROS

Le Conseil d'Administration d'Alitalia, après des diverses négociations, a récemment accepté l'Offre Publique d'Acquisition qu'Air France-KLM avait lancée. Air France-KLM prétend acquérir, ainsi, la compagnie aérienne Alitalia, par la valeur totale de 747 millions d'euros. Dans le cas où cette acquisition devienne effective, Air France-KLM pourra éviter l'insolvabilité d'Alitalia, laquelle accumule des préjudices depuis une décade. Air France-KLM a fait cette opération dépendre de l'accord des syndicats liés à Alitalia, lequel pourra être difficile d'achever, vu qu'Air France-KLM prévoit l'extinction d'environ 1600 postes de travail dans Alitalia. L'offre d'Air France-KLM sur Alitalia restera aussi dépendante de la non opposition des autorités de la concurrence qui doivent se prononcer.

Pour plusieurs informations sur ce sujet, contacter [Ricardo Rodrigues Lopes](#).

.....

Cette Newsletter a l'objectif de fournir un bref résumé sur les matières dont elle parle. Son but n'est pas de remplacer la consultation légale spécialisée dans des circonstances individuelles.

Si vous ne voulez pas recevoir à nouveau la Newsletter de Franco Caiado Guerreiro, cliquez [ici](#) s'il vous plaît.